



14 février 2024

(24-1317)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE  
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

RÉPUBLIQUE DE CORÉE: LOI SUR LA PRÉVENTION DE LA  
CONCURRENCE DÉLOYALE ET LA PROTECTION  
DES SECRETS COMMERCIAUX

<b>Membre présentant la notification</b>	RÉPUBLIQUE DE CORÉE
--	---------------------

**Précisions sur le texte juridique notifié**

<b>Intitulé</b>	Loi sur la prévention de la concurrence déloyale et la protection des secrets commerciaux
<b>Objet</b>	Renseignements non divulgués
<b>Nature de la notification</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
<b>Lien vers le texte juridique*</b>	<a href="https://ip-documents.info/2024/IP/KOR/24_01312_00_e.pdf">https://ip-documents.info/2024/IP/KOR/24_01312_00_e.pdf</a>
<b>Situation de la notification</b>	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
<b>Références des notifications précédentes</b>	<a href="#">IP/N/1/KOR/32</a>

**Brève description du texte juridique notifié**

Des modifications ont été apportées aux définitions de la Loi sur la concurrence déloyale.

1. L'utilisation d'une marque similaire ou identique à la marque de produit ou à la marque de fabrique ou de commerce d'une autre personne, largement reconnue dans le pays, n'est pas considérée comme une concurrence déloyale si elle est utilisée sans but inapproprié. Cette disposition vise à protéger les utilisations faites de bonne foi.

2. Des dispositions additionnelles sont établies pour permettre les demandes d'inclusion d'une indication visant à distinguer la source d'un produit ou l'entreprise, afin d'éviter tout malentendu ou toute confusion.

<b>Langue(s) du texte juridique notifié</b>	Anglais
<b>Entrée en vigueur</b>	29 septembre 2023

---

<b>Autre date</b>	
-------------------	--

**Précisions sur la notification**

<b>Date de présentation de la notification</b>	22 janvier 2024
<b>Autres renseignements</b>	Les textes précédents et les plus récents sont disponibles à l'adresse suivante: <a href="https://elaw.klri.re.kr/kor_service/lawView.do?hseq=62546&amp;lang=ENG">https://elaw.klri.re.kr/kor_service/lawView.do?hseq=62546&amp;lang=ENG</a>
<b>Organisme ou autorité responsable</b>	Korean Intellectual Property Office (Office coréen de la propriété intellectuelle) Courrier électronique: <a href="mailto:kipomla@korea.kr">kipomla@korea.kr</a>

---

\* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révise.